

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS **La CNAPE dépose plainte à l'encontre d'Eric Zemmour**

Le 5 octobre, la CNAPE a déposé plainte auprès du Procureur de la République de Paris à l'encontre d'Eric Zemmour pour ses récents propos tenus sur Cnews. Véritable appel à la haine, ils portent atteinte aux enfants non accompagnés accueillis sur notre territoire, notamment par les associations adhérentes de la fédération.

La CNAPE n'a de cesse d'affirmer que les mineurs non accompagnés sont avant tout des enfants. Elle défend avec conviction qu'ils doivent être protégés et respectés au regard de tous leurs droits au titre de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990.

La fédération compte plus de 130 associations adhérentes dont une grande partie agit, dans l'intérêt de ces enfants, sur plusieurs volets : accueil d'urgence, évaluation de minorité et d'isolement par délégation des conseils départementaux, accompagnement et accueil des enfants une fois entrés dans le dispositif de protection de l'enfance, accès aux droits.

Les propos tenus par Eric Zemmour durant l'émission « Face à l'Info » diffusée sur Cnews le 30 septembre 2020, sont intolérables.

La question des mineurs non accompagnés doit être intégrée dans une réflexion générale et globale sur l'enfance et la jeunesse qui s'inscrit dans un projet de société fondé sur le respect des droits de l'enfant.

A cet effet et en vue d'établir une charte nationale de l'accueil et de l'accompagnement de ces enfants, la CNAPE a missionné Michel Caron, Président de l'ALEFPA, pour en définir les fondements. Le rapport est disponible sur le site internet de la fédération.

CONTACT

**Marie-Charlotte
Lanniée**

Responsable de la
communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr